

**SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17 440 000 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 2, ZANKAT TIHAMA - RABAT

R.C N° 1971 RABAT

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA, société anonyme au capital de 17 440 000,00 DH, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège de la société 2, Zankat Tihama à Rabat, le

**Lundi 29 juin 2010 à 16 heures**

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2009 ;
- ◆ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- ◆ Approbation des bilans et comptes ;
- ◆ Quitus au Conseil d'administration ;
- ◆ Affectation des résultats ;
- ◆ Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 ;
- ◆ Approbation dudit rapport ;
- ◆ Quitus aux Commissaires aux Comptes ;
- ◆ Renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Pour prendre part à cette Assemblée :

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou adresser au siège social, 5 jours avant la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque ou par l'intermédiaire financier habilité, dépositaire des titres.

**Les titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, avant le 15 juin 2009 ; ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter, pourront retirer au siège social de la société une formule de pouvoir qu'ils voudront bien remplir.

**TRÈS IMPORTANT**

Les titulaires d'actions n'ayant pas encore inscrit leurs titres en compte sont invités à les déposer auprès de la Société Immobilière BALIMA, et ce, dans les meilleurs délais afin de pouvoir jouir des droits attachés aux titres.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

*Le Conseil d'Administration*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2010****PROJET DES RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes relatifs au bilan arrêté au 31 décembre 2009, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan de l'exercice 2009. En conséquence, elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2009.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée approuve l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'administration :

Bénéfice de l'année 2009		13 141 462,79 DH
• Réserve d'investissement	(-)	1 600 000,00 DH
• Réserve de réinvestissement	(-)	6 000 000,00 DH
• Aux 174 400 actions composant le capital social un premier dividende statutaire de 3.00 DH. par action	(-)	523 200,00 DH
Ajouter le report à nouveau antérieur	(+)	8 090 168,26 DH
Soit un solde disponible de		13 108 431,05 DH
• Aux 174 400 actions un super dividende de 26.00 DH. par action	(-)	4 534 400,00 DH
Soit un solde au report à nouveau de		8 574 031,05 DH

Le dividende par action s'élèvera donc à 29.00 DH., contre remise du coupon n° 56 dont la date de mise en paiement sera fixée ultérieurement par le Conseil.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale fixe à la somme de 400 000,00 DH (QUATRE CENT MILLE DIRHAMS) le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2009.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95, approuve ce rapport.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne aux Commissaires aux Comptes quitus entier et sans réserve de leur mission pour l'exercice 2009.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale renouvelle la mission de la société EURODEFI AUDIT et la société FFM AUDIT en qualité de Commissaires aux Comptes pour les trois prochains exercices.

**SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17 440 000 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 2, ZANKAT TIHAMA - RABAT

R.C N° 1971 RABAT

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA, société anonyme au capital de 17 440 000,00 DH, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société 2, Zankat Tihama à Rabat, le

**Lundi 29 juin 2010 à 17 heures**

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ *Doublement du capital social par incorporation de réserves ;*
- ◆ *Fractionnement de la valeur nominale des actions par dix ;*
- ◆ *Modification des statuts conformément à l'opération envisagée d'augmentation et de fractionnement du capital ;*
- ◆ *Modification des statuts pour leur mise en conformité avec la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 ;*
- ◆ *Pouvoirs en vue des formalités légales.*

Pour prendre part à cette Assemblée :

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou adresser au siège social, 5 jours avant la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque ou par l'intermédiaire financier habilité, dépositaire des titres.

**Les titulaires d'actions nominatives** é, avant le 21 juin 2009 ; ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter, pourront retirer au siège social de la société une formule de pouvoir qu'ils voudront bien remplir.

**TRÈS IMPORTANT**

Les titulaires d'actions n'ayant pas encore inscrit leurs titres en compte sont invités à les déposer auprès de la Société Immobilière BALIMA, et ce, dans les meilleurs délais afin de pouvoir jouir des droits attachés aux titres.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

*Le Conseil d'Administration*

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2010****PROJET DES RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social qui est de 17 440 000 DH divisé en 174.400 actions de 100 DH chacune entièrement libérées, d'une somme de 17.440.000,00 DH et de le porter ainsi à 34.880.000,00 DH.

Cette augmentation de capital sera réalisée par incorporation au capital de pareille somme prélevée sur la réserve « Autres réserves » dont le montant s'élève à ce jour à la somme de 19 577 586,06 DH.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Cette augmentation du capital sera réalisée par élévation de la valeur nominale de chacune des actions, de 100 DH à 200 DH. En conséquence l'Assemblée générale extraordinaire décide de fractionner la valeur nominale des actions par 10 la portant ainsi à 20 DH. Ceci entraîne donc la création de 1 744 000 actions nouvelles de 20 DH de nominal en remplacement des 174 400 actions anciennes.

**TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier ainsi l'article 6 des statuts : « le capital social est fixé à la somme de 34 880 000 DH divisé en 1 744 000 actions de 20 DH chacune, numérotées de 1 à 1 744 000 ... ».

Le reste de cet article est inchangé.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier ainsi l'article 18 des statuts : « Tout membre du Conseil d'administration doit être propriétaire pendant toute la durée de ses fonctions, de 1 600 actions. (...) »

Les administrateurs remplissant les fonctions de directeurs doivent être propriétaires de 10 000 actions nominatives et inaliénables dans les conditions sus indiquées. »

Le reste de cet article est inchangé.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale extraordinaire décide de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la mise en conformité des statuts de la Société, avec la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.

En conséquence du point précédent, les articles 7, 22 bis, 23, 24, 26, 29, 30, 30 bis, 37, 41 et 43 des statuts de la Société seront modifiés comme suit :

**Article 7 :** ajout du paragraphe suivant :

« L'Assemblée générale extraordinaire peut, en cours de vie sociale, décider la création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans les conditions édictées par les articles 261 et suivants de la loi. »

Le reste de cet article est inchangé.

**Article 22 bis :** « Le président du Conseil d'administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société avec le titre de président directeur général. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président directeur général, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président directeur général ; en cas d'empêchement temporaire, cette délégation est de durée limitée et renouvelable ; en cas de décès elle vaut élection du nouveau président directeur général.

Sur décision du Conseil d'administration, le rôle de Président du Conseil d'administration pourra être séparé de celui de Directeur général, dans les conditions prévues par la loi 20-5. »

**Article 23,** 1er paragraphe : « Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président directeur général aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, (...) »

Le reste de cet article est inchangé.

**Article 23,** 4ème paragraphe : « Sont réputés présents les membres du Conseil d'administration qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification. »

**Article 24 :** « Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre spécial et signés par le président directeur général et par au moins un administrateur. (...) »

Les copies ou extraits des procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés par le président directeur général du Conseil d'administration uniquement, ou par un directeur général délégué conjointement avec le secrétaire. »

**Article 26 :** « Sur proposition du président directeur général, le Conseil d'administration peut pour l'assister, lui adjoindre un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Le traitement fixe ou proportionnel dû au président directeur général, au directeur général et aux directeurs généraux délégués est déterminé par le Conseil et prélevé par frais généraux.

Le président directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du président-directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. »

**Article 29 :** « Les Administrateurs, le président directeur général et les directeurs généraux délégués sont responsables individuellement ou solidairement selon le cas, envers la société ou envers les tiers soit des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion.

Si plusieurs Administrateurs ont coopéré aux mêmes faits, le tribunal de Commerce détermine la part contributive de chacun dans la réparation du dommage. »

**Article 30 :** « Toute convention intervenant entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, ou directeurs généraux ou directeurs généraux délégués ou l'un de ses actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent du capital ou des droits de vote doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société anonyme et une entreprise, si l'un des administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur ou directeur général de l'entreprise ou membre de son directoire ou de son conseil de surveillance.

L'administrateur, le directeur général, le directeur général délégué ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil dès qu'il a eu connaissance d'une convention à laquelle les dispositions ci-dessus sont applicables. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du Conseil d'administration avise les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées. »

**Article 30 bis : (...)**

« La même interdiction s'applique aux directeurs généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateur. (...) »

Le reste de cet article est inchangé.

**Article 37-a : (...)**

Supprimer « et au Bulletin Officiel »

Le reste de cet article est inchangé

**Article 41 :** « Les copies ou extraits des procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration uniquement, ou par un directeur général délégué conjointement avec le secrétaire. »

**Article 43 : (...)**

2°- «Un intérêt statutaire de 0,50 DH par action, non réversible d'une année sur l'autre.»

Le reste de cet article est inchangé.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en constater la réalisation définitive.

# SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA

BILAN DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

## BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE			EXERC. PRECD
	BRUT	AMORT.-PROV.	NET	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)</b>	4 101 463.53	1 199 991.99	2 901 471.54	1 043 818.99
- FRAIS PRELIMINAIRES				
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	4 101 463.53	1 199 991.99	2 901 471.54	1 043 818.99
- PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	2 737 998.00	21 779.50	2 716 218.50	2 721 096.50
- IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DEVELOP.				
- BREVETS, MARQUES, DROITS & VAL. SIMILAIRES	23 598.00	21 779.50	1 818.50	6 696.50
- FONDS COMMERCIAL				
- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 714 400.00		2 714 400.00	2 714 400.00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	89 785 694.27	29 838 355.73	59 947 338.54	36 486 325.26
- TERRAINS	18 664 600.49		18 664 600.49	17 014 600.49
- CONSTRUCTIONS	51 444 455.45	28 737 547.45	22 706 908.00	18 948 395.79
- INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	245 171.40	162 633.60	82 537.80	106 913.42
- MATERIEL DE TRANSPORT	636 977.03	531 427.02	105 550.01	168 880.01
- MOBILIER, MAT. DE BUREAU ET AMENAG. DIVERS	665 131.03	406 747.66	258 383.37	247 535.55
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	18 129 358.87		18 129 358.87	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	229 060.50		229 060.50	203 333.85
- PRETS IMMOBILISES	156 502.50		156 502.50	130 775.85
- AUTRES CREANCES FINANCIERES	25 000.00		25 000.00	25 000.00
- TITRES DE PARTICIPATION				
- AUTRES TITRES IMMOBILISES	47 558.00		47 558.00	47 558.00
<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>				
- DIMINUTION DES CREANCES IMMOBILISEES				
- AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT				
<b>TOTAL I = (A+B+C+D+E)</b>	96 854 216.30	31 060 127.22	65 794 089.08	40 454 574.60
<b>STOCKS (F)</b>	10 257 237.41		10 257 237.41	19 275 157.87
- MARCHANDISES				
- MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES				
- PRODUITS EN COURS				
- PROD. INTERMEDIAIRES & PROD. RESIDUELS				
- PRODUITS FINIS	10 257 237.41		10 257 237.41	19 275 157.87
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	5 096 858.75	3 052 431.13	2 044 427.62	2 581 848.86
- FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	62 795.02		62 795.02	62 795.02
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 520 267.93	3 045 031.13	1 475 236.80	1 487 647.57
- PERSONNEL	48 961.62	7 400.00	41 561.62	33 787.00
- ETAT	449 967.51		449 967.51	934 197.52
- COMPTES D'ASSOCIES				
- AUTRES DEBITEURS	7 570.00		7 570.00	37 570.00
- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	7 296.67		7 296.67	25 851.75
<b>TITRES &amp; VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>				
(ELEMENTS CIRCULANTS)				
<b>TOTAL II (F + G + H + I)</b>	15 354 096.16	3 052 431.13	12 301 665.03	21 857 006.73
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
- CHEQUES ET VALEURS A ENCAISSER				
- BANQUES, T.G.E.C.P	2 892 802.99		2 892 802.99	6 837 830.64
- CAISSES, REGIES ET ACCREDITIFS	1 547.75		1 547.75	1 092.50
<b>TOTAL III</b>	2 894 350.74		2 894 350.74	6 838 923.14
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	115 102 663.20	34 112 558.35	80 990 104.85	69 150 504.47

## BILAN PASSIF

PASSIF	EXERCICE	EXERC. PRECD
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
- CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL (1)	17 440 000.00	17 440 000.00
- MOINS : ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
CAPITAL APPELE DONT VERSE : 17 440 000.00		
- PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
- ECARTS DE REEVALUATION		
- RESERVE LEGALE	1 744 000.00	1 744 000.00
- AUTRES RESERVES	19 577 586.06	19 470 000.00
- REPORT A NOUVEAU (2)	8 090 168.26	5 791 149.54
- RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (2)		
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (2)	13 141 462.79	6 941 004.78
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	59 993 217.11	51 386 154.32
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	2 519 683.54	4 222 509.06
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
- PROVISIONS REGLEMENTEES	2 519 683.54	4 222 509.06
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	5 846 910.75	3 983 155.88
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
- AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	5 846 910.75	3 983 155.88
<b>PROV. DURABLES / RISQUES ET CHARGES (D)</b>	189 562.58	189 562.58
- PROVISIONS POUR RISQUES	189 562.58	189 562.58
- PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>		
- AUGMENTATION DES CREANCES IMMOBILISEES		
- DIMINUTION DES DETTES DE FINANCEMENT		
<b>TOTAL I (A + B + C + D + E)</b>	68 549 373.98	59 781 381.84
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	12 440 730.87	9 369 122.63
- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 862 327.87	1 666 777.90
- CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	5 119 908.70	5 583 160.54
- PERSONNEL	1 285 685.79	1 429 991.68
- ORGANISMES SOCIAUX	246 147.13	180 359.71
- ETAT	1 588 860.77	- 376 997.92
- COMPTES D'ASSOCIES	392 944.40	395 512.40
- AUTRES CREANCES	928 930.26	490 318.32
- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	15 925.95	
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)</b>		
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	12 440 730.87	9 369 122.63
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>		
- CREDITS D'ESCOMPTE		
- CREDITS DE TRESORERIE		
- BANQUES (SOLDES CREDITEURS)		
<b>TOTAL III</b>		
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	80 990 104.85	69 150 504.47

(1) Capital personnel débiteur (-)  
(2) Bénéficiaire (+), Déficitaire (-)

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXE)

INTITULE	OPERATIONS		TOTALS	TOT. EXERC. PRECED.
	EXERCICE (1)	EXERC. ANT.(2)		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
- VENTE DE MARCHANDISES EN L'ETAT				
- <b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>	39 788 921.77		39 788 921.77	21 673 948.96
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	39 788 921.77		39 788 921.77	21 673 948.96
- VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS (+ -)	-9 017 920.46		-9 017 920.46	
- IMMOB. PROD. PAR L' ESE PR ELLE MEME				
- SUBVENTION D'EXPLOITATION				
- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
- REPRISES D'EXPLOIT. ; TRANSFERTS DE CHARGES	23 600.00		23 600.00	556 927.42
<b>TOTAL I</b>	30 794 601.31		30 794 601.31	22 230 876.38
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
- ACHATS REVENUS DE MARCHANDISE				
- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	489 305.51		489 305.51	373 741.85
- AUTRES CHARGES EXTERNES	2 575 588.75	150.00	2 575 738.75	2 747 450.57
- IMPOTS ET TAXES	1 760 890.01		1 760 890.01	1 704 725.80
- CHARGES DE PERSONNEL	5 582 466.98	25 805.87	5 608 272.85	5 853 690.97
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	370 000.00		370 000.00	360 000.00
- DOTATION D'EXPLOITATION	3 093 914.93		3 093 914.93	2 533 151.71
<b>TOTAL II</b>	13 872 166.18	25 955.87	13 898 122.05	13 572 760.90
<b>RESULTATS D'EXPLOITATION III (I-II)</b>			16 896 479.26	8 658 115.48
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
- PROD. TITRES PARTICIP. & AUTRES PROD. IMM.	954.34	306.00	1 260.34	695.82
- GAINS DE CHANGE				
- INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	12 061.78		12 061.78	14 497.00
- REPRISE FINANCIERES TRANSFERTS DE CHARGES				
<b>TOTAL IV</b>	13 016.12	306.00	13 322.12	15 192.82
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
- CHARGES D'INTERETS	482 006.56		482 006.56	111 261.33
- PERTES DE CHANGE				
- AUTRES CHARGES FINANCIERES				
- DOTATIONS FINANCIERES				
<b>TOTAL V</b>	482 006.56		482 006.56	111 261.33
<b>RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)</b>			- 468 684.44	-96 069.51
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>			16 427 794.82	8 562 046.97
<b>RESULTAT COURANT (REPORTS)</b>			16 427 794.82	8 562 046.97
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
- PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION				

(1) variation de stock: Stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)  
(2) Achats revendus ou achats consommés = Achat - variation de stock

## ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= <b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>		
II	+ <b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)</b>	30 771 001.31	21 673 948.96
3	- Ventes de biens et services produits	39 788 921.77	21 673 948.96
4	- Variation des stocks de produits	-9 017 920.46	
5	- Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	= <b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)</b>	3 065 044.26	3 121 192.42
6	- Achats consommés de matières et fournitures	489 305.51	373 741.85
7	- Autres charges externes	2 575 738.75	2 747 450.57
IV	= <b>VALEUR AJOUTEE (I + II - III)</b>	27 705 957.05	18 552 756.54
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	1 760 890.01	1 704 725.80
10	- Charges de personnel	5 608 272.85	5 853 690.97
V	= <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	20 336 794.19	10 994 339.77
	= <b>INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	370 000.00	360 000.00
13	+ Reprises d'exploitation ; transferts de charges	23 600.00	556 927.42
14	- Dotations d'exploitation	3 093 914.93	2 533 151.71
VI	= <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	16 896 479.26	8 658 115.48
VII	+ <b>RESULTAT FINANCIER</b>	-468 684.44	-96 069.51
VIII	= <b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	16 427 794.82	8 562 046.97
IX	+ <b>RESULTAT NON COURANT</b>	1 824 372.97	1 556 092.81
15	- Impôts sur les résultats	5 110 705.00	3 177 135.00
X	= <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	13 141 462.79	6 941 004.78

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (A.F.)

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Résultat net de l'exercice :	
	Bénéfice +	
	Perte -	
2	+ Dotations d'exploitation (1)	
3	+ Dotations financières (1)	
4	+ Dotations non courantes (1)	
5	- Reprises d'exploitation (2)	
6	- Reprises financières (2)	
7	- Reprises non courantes (2) (3)	
8	- Produits des cessions d'immobilisations	
9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	
I	= <b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	14 117 648.58
	- Distributions de bénéfices	4 534 400.00
II	= <b>AUTOFINANCEMENT (A.F.)</b>	9 583 248.58

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.

# SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA

BILAN DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

## TABLEAU DE FINANCEMENT

MASSES	Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009		
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B
			Emplois C      Ressources D
1. Financement permanent	68 549 373,98	59 781 381,84	8 767 992,14
2. Moins actif immobilisé	65 794 089,08	40 454 574,60	25 339 514,48
3. FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	2 755 284,90	19 326 807,24	16 571 522,34
4. Actif circulant	12 301 665,03	21 857 006,73	9 555 341,70
5. Moins Passif circulant	12 440 730,87	9 369 122,63	3 071 608,24
6. = BESOINS DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	-139 065,84	12 487 884,10	12 626 949,94
7. TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF)	2 894 350,74	6 838 923,14	3 944 572,40

### II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
* AUTOFINANCEMENT (A)		9 583 248,58		2 825 768,00
- Capacité d'autofinancement		14 117 648,58		7 011 368,00
- Distributions de bénéfices	4 534 400,00		4 185 600,00	
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B)		0,00		21 744,15
- Cessions d'immobilisations incorporelles				
- Diminution d'immobilisations corporelles				
- Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations s/créances immobilisées				21 744,15
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
- Augmentations de capital, apports				
- Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		1 863 754,87		717 721,03
- nettes de primes de remboursement				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES		11 447 003,45		3 565 233,18
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)				
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles			15 840,00	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	25 309 533,01		342 780,19	
- Acquisitions d'immobilisations financières	25 726,65		18 400,00	
- Augmentation des créances				
DIMINUTION DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)			916 480,86	
- EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	2 883 266,13		1 144 577,88	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	28 018 525,79	0,00	2 438 078,93	0,00
III. VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)		12 626 949,94		3 740 302,83
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	0,00	3 944 572,40	4 867 457,08	
TOTAL GENERAL	28 018 525,79	28 018 525,79	7 305 536,01	7 305 536,01

## DETAIL DES POSTES DU C.P.C

INTITULE	EXERCICE	EXERC. PRECED
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>711 VENTES DE MARCHANDISIES</b>		
- VENTES DE MARCHANDISES AU MAROC		
- VENTES DE MARCHANDISES A L'ETRANGER		
- RESTE DU POSTE DES VENTES DE MARCHANDISES		
<b>TOTAL</b>		
<b>712 VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS</b>		
- VENTES DE BIENS AU MAROC	15 285 954,12	
- VENTES DE BIENS A L'ETRANGER		
- VENTES DE SERVICES AU MAROC		
- VENTES DE SERVICES A L'ETRANGER		
- REDEVANCES POUR BREVETS, MARQUES, DROITS		
- RESTE DU POSTE DES VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS	24 502 967,65	21 673 948,96
<b>TOTAL</b>	39 788 921,77	21 673 948,96
<b>713 VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS</b>		
- VARIATION DES STOCKS DE BIENS PRODUITS (1)	-9 017 920,46	
- VARIATION DES STOCKS DE SERVICES PRODUITS (1)		
- VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS EN COURS (1)		
<b>TOTAL</b>	-9 017 920,46	
<b>718 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
- JETONS DE PRESENCE RECUS		
- RESTE DU POSTE (PRODUITS DIVERS)		
<b>TOTAL</b>		
<b>719 REPRISES D'EXPLOITATION; TRANSFERTS DE</b>		
- REPRISES	23 600,00	556 927,42
- TRANSFERTS DE CHARGE		
<b>TOTAL</b>	23 600,00	556 927,42
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>738 INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>		
- INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
- REVENUS DES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		
- PRODUITS NETS / CESSIONS TITRES ET VAL. DE PLACEMENT		
- RESTE DU POSTE INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
<b>TOTAL</b>	12 061,78	14 497,00
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>611 ACHATS REVENUS DE MARCHANDISES</b>		
- ACHATS DE MARCHANDISES		
- VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES (R)		
<b>TOTAL</b>		
<b>612 ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET DE FOURNITURE</b>		
- ACHATS DE MATIERES PREMIERES		
- VARIATION DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES		
- ACHATS DE MAT., FOURNITURES CONSOMMABLES ET D'EMBALL.		
- VARIATION DES STOCKS DE MAT., FOURNITURES, EMBALL.		
- ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET DE FOURNITURES	408 393,14	372 184,56
- ACHATS DE TRAVAUX, ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	80 912,37	1 557,29

## DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE	SOLDE DEBUT EXERCICE (1)	Opérations de l'exercice (2)	Déclaration T.V.A. de l'exercice (3)	SOLDE FIN EXERCICE (1+2-3=4)
<b>A. T.V.A FACTUREE</b>	814 586,12	2 303 795,88	2 321 626,44	796 755,56
<b>B. T.V.A RECUPERABLE</b>	6 507,95	456 475,46		462 983,41
- SUR CHARGES	6 507,95	267 328,86		273 836,81
- SUR IMMOBILISATIONS		189 146,60		189 146,60
<b>C. T.V.A DUE OU CREDIT DE T.V.A (A-B)</b>	808 078,17	1 847 320,42	2 321 626,44	333 772,15

## TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Chèques et non recouvrables	Montant en devises	Montant au l'Etat et Org. Publics	Montant sur entreprises liées
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	181 502,50	181 502,50					
- PRETS IMMOBILISES	156 502,50	156 502,50					
- AUTRES CREANCES FINANCIERES	25 000,00	25 000,00					
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	5 094 858,75	305 931,13	207 927,62		44 996,81		
- FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES & ACOMPTES	62 795,02		62 795,02				
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 520 267,93	305 243,23	146 783,80				
- PERSONNEL	48 961,62	7 400,00	41 561,62				
- ETAT	449 967,51		449 967,51		44 996,81		
- COMPTES D'ASSOCIES							
- AUTRES DEBITEURS	7 570,00		7 570,00				
- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	7 296,61		7 296,61				

## ETAT DETAILLE DES STOCKS

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur sou-
	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
<b>I. STOCKS APPROVISIONNEMENT</b>							
- BIENS ET PRODUITS DESTINES A LA REVENTE EN L'ETAT							
* BIENS IMPURABLES:							1
* BIENS MOBILES							2
- BIENS & MATIERES PREMIERES DESTINES AUX ACTIVITES DE							
* MATIERES PREMIERES							3
* MATIERES CONSOMMABLES							4
* PIECES DETACHEES							5
* CARBURANTS, LUBRIFIANTS POUR VEHICULE DE TRANSPORT							6
- EMBALLAGES:							
* RECUPERABLES							7
* VENDUS							8
* PERDUS							9
<b>TOTAL STOCK APPROVISIONNEMENT</b>							10
<b>II. STOCK EN COURS PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES</b>							
- PRODUITS EN COURS							11
- ETUDES EN COURS							12
- TRAVAUX EN COURS							13
- SERVICES EN COURS							14
<b>TOTAL STOCKS DES ENCOURS</b>							15
<b>III. STOCK PRODUITS FINIS</b>							
- PRODUITS FINIS	10257237,41		10257237,41	19275157,87		19275157,87	-9017920,46
- BIENS FINIS							17
<b>TOTAL STOCKS PRODUITS ET BIENS FINIS</b>	10257237,41		10257237,41	19275157,87		19275157,87	-9017920,46
<b>IV. STOCKS PRODUITS RESIDUELS</b>							
- DECHETS							19
- REBUTS							20
- MATIERES DE RECUPERATION							21
<b>TOTAL STOCKS PRODUITS RESIDUELS</b>							22
<b>TOTAL GENERAL (Ligne 10 + 15 + 18 + 22)</b>	10257237,41		10257237,41	19275157,87		19275157,87	-9017920,46

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	CUMUL DEBUT EXERCICE	Dotations de l'exercice	Amortissement sur immobilis. sorties	CUMUL FIN EXERCICE
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS</b>	374 378,41	825 613,58		1 199 991,99
- FRAIS PRELIMINAIRES				
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	374 378,41	825 613,58		1 199 991,99
- PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	16 901,50	4 878,00		21 779,50
- IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE & DEVELOPPEMENT				
- BREVETS, MARQUES DROITS & VALEURS SIMILAIRES	16 901,50	4 878,00		21 779,50
- FONDS COMMERCIAL				
- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	27 989 836,00	1 848 519,73		29 838 355,73
- TERRAINS				
- CONSTRUCTIONS	27 020 356,52	1 717 190,93		28 737 547,45
- INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL/OUTILLAGE	138 257,98	24 375,62		162 633,60
- MATERIEL DE TRANSPORT	468 097,02	63 330,00		531 427,02
- MOBILIER, MATERIEL DE BUREAU ET AMENAGEMENTS	363 124,48	43 623,18		406 747,66
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
<b>TOTAL</b>	28 381 115,91	2 679 011,31		31 060 127,22

# SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA

BILAN DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

## TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATION

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENT	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUE	MOINS VALUE
TOTAL							

## TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR BOUCHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montant en devises	Montant sur l'état et Gr. Publics	Montant sur entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	5 846 910.75	5846910.75						
. EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
. AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	5 846 910.75	5846910.75						
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	12 440 730.87		12440730.87			1588860.77		
. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 922 327.87		2922327.87					
. CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET COMPTES	5 119 908.70		5119908.70					
. PERSONNEL	1 285 685.79		1285685.79					
. ORGANISMES SOCIALS	246 147.13		246147.13					
. ETAT	1 588 860.77		1588860.77			1588860.77		
. COMPTES D'ASSOCIES	392 944.40		392944.40					
. AUTRES CREANCIERS	928 530.26		928530.26					
. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	25 925.92		15925.92					

## PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULE	MONTANT	MONTANT
<b>I. RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
. BENEFICE NET		13 141 462.79
. PERTE NETTE		
<b>II. REINTEGRATIONS FISCALES</b>	5 494 217.23	
1. COURANTES	334 247.73	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
CHARGES EXERCICE ANTERIEUR	25 955.87	
Amortissements non déductibles	308 291.86	
2. NON COURANTES	5 159 969.50	
Amendes et pénalités fiscales et	49 264.50	
Impôts sur les bénéfices	5 110 705.00	
<b>III. DEDUCTIONS FISCALES</b>	1 600 000.00	
1. COURANTES		
2. NON COURANTES	1 600 000.00	
Reprise provision pour investissement utilisée	1 600 000.00	
<b>TOTAL</b>	3 894 217.23	13 141 462.79
<b>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</b>		
. BENEFICE BRUT (A)		17 035 680.02
. DEFICIT BRUT FISCAL (B)		
<b>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
. DEFICIT SUR AMORTISSEMENTS IMPUTE		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 2		
. Exercice n - 1		
<b>VI. RESULTAT NET FISCAL</b>		
. BENEFICE NET FISCAL (A - C)		17 035 680.02
ou		
. DEFICIT NET FISCAL (B)		
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		
<b>VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 2		
. Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

## TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	MONTANT DEBIT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		Exploitation	Financières	Non courants	Exploitation	Financières	Non courants	
1. PROVIS. POUR DEPRECIATION ACTIF IMMOBILISE								
2. PROVISIONS REGLEMENTAIRES	4 222 509.04						1702825.52	2 519 683.52
3. PROVISIONS EXIGIBLES POUR RISQUES ET CHARGES	189 562.98							189 562.98
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	4 412 072.02						1702825.52	2 709 245.50
4. PROVIS. POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT	2 661 327.61	414903.62			23600.00			3 052 431.23
5. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								
6. PROVIS. POUR DEPRECIATION COMPTES DE TRESOR								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	2 661 327.61	414903.62			23600.00			2 852 431.23
<b>TOTAL (A + B)</b>	7 073 399.15	414903.62			23600.00		1702825.52	5 561 676.73

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBIT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod/Entrep	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR</b>	1 418 197.40	2 683 266.15						4 101 463.55
IMMOBILISATIONS EN COURSE								
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	1 418 197.40	2 683 266.15						4 101 463.55
PRIMES DE REMBOURSEMENT OBLIGATIONS								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2 737 998.00							2 737 998.00
IMMOBILISATION EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT								
BREVETS MARQUES, DROITS, VALEURS SIMILAIRES	23 598.00							23 598.00
TOND COMMERCIAL								
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 714 400.00							2 714 400.00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	44 475 163.26	25 309 835.01						69 785 098.27
TERRAINS	17 014 600.49	1 650 000.00						18 664 600.49
CONSTRUCTIONS	45 968 752.31	5 475 703.14						51 444 455.45
INSTALLATIONSTECHNIQUES, MATERIEL, OUTILAGE	245 171.40							245 171.40
MATERIEL DE TRANSPORT	636 977.05							636 977.05
MOBILIER, MATERIEL BUREAU ET AMENAGEMENT	610 660.23	54 471.00						665 131.23
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		19 129 358.87						19 129 358.87
<b>TOTAL</b>	68 632 356.66	27 992 799.16						96 625 155.82

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMISSE	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au Capital	Prix d'acquisition Global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Date clôture	Situation nette	RESULTAT net	Pdta inscrite au CAC de l'exercice
TOTAL										

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre (Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2007), nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la «SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA» au 31 Décembre 2009 lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 62.512.900,65 Dirhams dont un bénéfice net de 13.141.462,79 Dirhams.

### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la «SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA» au 31 décembre 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fait à Casablanca, le 4 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

**ABU ABDELAZIZ**  
Expert-Comptable  
**ABU ABDELAZIZ**  
Expert-Comptable

**FEM AUDIT**  
Le Commissaire aux Comptes  
Abdallah BAHRI  
Expert-Comptable  
7, Rue Ahmed el-Moukattab  
Casablanca  
**A. BAHRI**  
Expert-Comptable associé